

## BRÈVE

### Assises Européennes de la Gestion *European Congress of Asset Management*

10 octobre 2018

Après le succès des précédentes éditions, cette manifestation de Place aura pour thème : « *Des épargnants avisés, acteurs de l'économie de demain* ». Elle s'articulera autour de deux panels :

■ « **L'importance de l'éducation financière** » animé par Inès de Dinechin, membre du Comité stratégique, avec :

- Béatrice Belorgey, présidente du Club Gestion privée de l'AFG ;
- Fabio Galli, Director General d'Assogestioni ;
- Benoist Lombard, Président de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) ;
- Robert Ophèle, Président de l'AMF.

■ « **L'épargne et l'économie productive** » animé par Christophe Bavière, membre du Comité stratégique, avec :

- Charles-Henri d'Auvigny, Président de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2iC) ;
- Emilie Cariou, Députée ;
- Dominique Gaillard, Président de France Invest ;
- Augustin de Romanet, Président de Paris Europlace ;
- Matthias Seewald, membre du Comité Exécutif d'Allianz France, en charge des Investissements.

Cette manifestation à dimension européenne réunit chaque année des représentants des sociétés de gestion et l'ensemble des intervenants de la Place.

## EDITO

Le projet de loi PACTE\* a mobilisé une partie des professions économiques et financières, et bien sûr au premier rang l'AFG, au cours de ce premier semestre 2018.

L'AFG soutient pleinement ce projet de loi dont nombre de dispositions sont appelées de nos vœux depuis plusieurs années. Ce nouveau cadre va aider les gestionnaires d'actifs à développer et proposer de nouvelles solutions d'épargne et d'investissement au service de l'épargne salariale et de l'épargne retraite. Cet environnement favorable à la croissance de nos activités s'inscrit dans un cadre réglementaire en perpétuelle évolution. Les sujets ne manquent pas ; nombre d'entre eux sont structurants pour la profession.

Six mois après la mise en place de MIF II, nous pouvons faire un premier bilan. En particulier en ce qui concerne le financement de la recherche, véritable matière première de notre métier. Quels impacts immédiats ? Quels résultats à terme ? L'AFG a élaboré un questionnaire à cet effet. Elle participe aussi à Mifidvision, plateforme de Place regroupant l'AFG, la SFAF, l'AMAFI, l'AMF et le Trésor et visant à mesurer ces impacts et leur dynamique. Nous pourrions ainsi rapidement échanger avec le régulateur sur les premiers effets constatés.

La liquidité sur les marchés est un sujet de préoccupation croissante et il est loin de n'être que théorique. Les sociétés de gestion, invitées en cela par le régulateur, doivent rapidement instaurer les *gates* dans certains prospectus. Nous devons être collectivement prêts si un jour il s'avérait nécessaire de les actionner.

\* Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

Les commissions dites de mouvements, mais qui en réalité mêlent exécution et mouvement, les commissions de surperformances, sont là aussi deux sujets majeurs sur lesquels l'AFG a travaillé, formulant des propositions pour améliorer les pratiques et aider à définir un nouveau cadre pérenne à la régulation.

Outre ces sujets législatifs et réglementaires majeurs, les tendances structurelles dans la finance sont bel et bien en train de la transformer. Elles sont de deux ordres : transition numérique et transition ESG. La première modifie les façons d'interagir avec les clients, mais aussi les analyses économiques et financières, les stratégies d'investissement sur les marchés de capitaux ainsi que les infrastructures sous-jacentes à terme. Notre profession s'adapte ; l'AFG et la Place de Paris sont en pointe dans ces domaines. De nombreuses séances de travail et de réflexions sont régulièrement organisées ; des initiatives Blockchain sont en place. L'ensemble des Commissions de l'AFG accompagneront ces évolutions.

Le second *trend* structurel est bien sûr la prise en compte croissante des critères ESG par les investisseurs, les émetteurs et les clients. Il s'impose à tous et sa montée en puissance est justement facilitée par la transition numérique et la mise à disposition de données non normalisées.

Les sujets ne manquent pas en cette rentrée 2018. Les équipes de l'AFG sont totalement mobilisées pour que tous ces chantiers renforcent les acteurs, le professionnalisme et l'attractivité de la Place de Paris à quelques mois du Brexit.



Philippe Setbon,  
vice-Président  
de l'AFG

## SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
ENTRETIEN	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

## ENTRETIEN



Amélie de  
Montchalin,  
Députée

*Vous vous êtes résolument engagée en faveur d'une relance de l'investissement dans notre pays. Où en êtes-vous aujourd'hui ?*

Le 22 janvier 2018 j'avais réuni avec d'autres députés de la majorité les principaux acteurs du monde financier au cours d'un « Grand rendez-vous pour l'investissement productif » à l'Assemblée nationale. Nous avons depuis poursuivi les échanges autour d'un objectif commun : l'investissement. Aujourd'hui l'épargne des Français n'est pas suffisamment investie dans notre appareil productif. En 2017, sur les 17 milliards d'euros de fonds propres collectés pour financer les entreprises françaises, la moitié provenait de l'étranger. La réforme fiscale que le Gouvernement a engagée produit déjà ses premiers effets. Cette réforme sera bientôt complétée par la loi PACTE afin de renforcer encore le financement en fonds propres des entreprises, et notamment des PME et ETI. Notre objectif est de porter de 5 à 10 milliards d'euros l'investissement en fonds propres des entreprises, en particulier des PME.

*Comment comptez-vous l'atteindre ?*

Nous nous efforçons de libérer des capitaux disponibles, en favorisant le développement de l'épargne salariale et de l'épargne retraite notamment, mais nous devons trouver les bons canaux pour flécher l'épargne vers les PME et ETI. Cela ne peut se faire que par un dialogue avec les professionnels et un horizon de temps d'investissement plus long.

*Qu'attendez-vous des intermédiaires financiers ?*

Il est nécessaire que l'ensemble des intermédiaires financiers relaient notre action, afin de constituer une véritable chaîne d'investissement, dans laquelle tous sont partenaires plutôt que concurrents. Il est également urgent de recréer un horizon de temps, c'est-à-dire de resynchroniser les horizons de temps des projets des entreprises avec ceux des véhicules d'investissement.

L'investissement que nous souhaitons développer est un investissement de conviction, qui contribue à l'emploi, à l'innovation et à la transition écologique. C'est à cet engagement citoyen que nous appelons l'ensemble des professionnels de la finance, en particulier les gestionnaires d'actifs.

## ACTUALITÉS

### ■ PACTE

Le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), présenté le 18 juin dernier, ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. L'AFG, qui a fait de l'orientation de l'épargne vers l'économie son objectif majeur depuis de nombreuses années, soutient fortement cette initiative. Réorienter une partie de l'épargne vers les fonds propres et le financement à long terme des entreprises bénéficierait à la fois aux épargnants sur le long terme et à l'économie tout entière.



Le projet de loi, qui compte plus de 70 articles, comporte des dispositions qui renforcent l'attractivité de l'épargne retraite pour les épargnants et encouragent le développement de l'épargne salariale, notamment dans les PME. Il introduit également de nouvelles mesures relatives aux OPC et ouvre l'assurance-vie au capital investissement.

Ces dispositions devraient offrir aux épargnants un accès à des solutions d'épargne diversifiées, mieux adaptées à leurs objectifs d'investissement, et apporter aux entreprises les ressources stables nécessaires à leur développement.

L'AFG restera très attentive aux évolutions de ce texte lors de son examen par le Parlement et formulera à cette occasion des propositions afin de clarifier ou compléter certaines de ces mesures.

### ■ GUIDE AMF SUR LES FONDS MONÉTAIRES

Le règlement (UE) 2017/1131 relatif aux fonds monétaires (MMF), entré en application le 21 juillet 2018, introduit de nombreuses obligations ayant un impact significatif sur la gestion monétaire. Dans ce contexte, l'AMF a publié un guide pour accompagner les sociétés de gestion concernées.

Ce guide rassemble des réponses aux questions les plus fréquemment posées : modalités d'agrément, politique d'investissement, politique d'évaluation de la qualité de crédit, gestion des risques ou encore information à fournir aux investisseurs et aux autorités compétentes.

L'AFG s'est fortement impliquée dans sa rédaction et poursuit ses échanges avec les services de l'AMF afin de répondre au mieux aux interrogations de ses adhérents. Rappelons que l'AFG a constamment contribué aux différents travaux concernant les fonds monétaires - en particulier lors des longues négociations sur le Règlement européen - afin d'explicitier les techniques de gestion propres à une gestion efficace et adaptée aux différents contextes de marché des fonds monétaires, telle que pratiquée en France.

### ■ RÉGIMES COMPTABLE ET FISCAL DES ORGANISMES DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ : DES PERSPECTIVES FAVORABLES

L'AFG participe depuis plusieurs mois aux travaux menés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et par la Direction de la Législation Fiscale (DLF) destinés à mettre en place les régimes comptable et fiscal des organismes de financement spécialisé (OFS).

Concernant le régime comptable applicable, il devrait s'agir du plan comptable des OPCVM. Rappelons que ce plan prévoit la valorisation des actifs et des passifs (en l'espèce, valorisation des obligations émises par l'OFS au *mark to contract*). Les écarts de valorisation (tout comme les plus et moins-values réalisées) sont comptabilisés en capitaux propres.

D'un point de vue fiscal, les variations d'actif net dues à l'application de ce plan comptable seraient neutralisées. Par ailleurs, la loi de finances pour 2019 devrait modifier le régime actuel de limitation de la déductibilité des charges financières qui serait remplacé par un plafonnement égal à 30% de l'EBITDA au-delà d'un seuil de 3 M€ de charges financières nettes. Le fait de retenir les charges financières nettes (intérêts débiteurs moins intérêts créditeurs) ainsi que la franchise de 3 M€ au-dessous de laquelle la limitation fiscale ne jouerait pas devrait permettre aux OFS de ne pas subir de limitation. Enfin, les sociétés de financement spécialisé devraient être exonérées de contribution économique territoriale (CET).

L'AFG poursuit son action afin que les OFS soient dotés d'un régime fiscal attractif, incitant les opérateurs à localiser ces structures sous le droit français.

## DOSSIER

### RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DE LA GESTION FRANÇAISE

La promotion internationale de notre Place est un enjeu majeur, que renforce le contexte de Brexit. Elle est étroitement liée à l'évolution favorable de l'image de la France. L'accentuation de la mobilisation des autorités publiques – sous l'impulsion notamment de l'AMF, de la Direction générale du Trésor et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – confirme que s'est ouverte une fenêtre d'opportunité pour renverser les idées préconçues et fédérer les énergies.

Dans ce contexte positif, l'AFG a renforcé son action pour mieux faire connaître les atouts de Paris comme centre leader de gestion auprès des clients internationaux.

#### Succès de la mission de l'ambassadeur AFG de la gestion d'actifs française

Dans le sillage des travaux FROG visant à faciliter l'internationalisation de la gestion et des fonds français, l'AFG avait nommé Jean-Louis Laurens en tant qu'ambassadeur AFG de la gestion d'actifs française. Au cours de sa mission de près de deux ans, il a participé à 36 conférences internationales, rencontré 250 institutions et mené 430 rendez-vous individuels. Ces rencontres ont permis d'assurer la promotion de notre Place, auprès des sociétés de gestion, des sélectionneurs de fonds et des investisseurs étrangers. L'effort a notamment porté sur les sociétés internationales s'interrogeant sur une éventuelle relocalisation de leurs activités dans l'Union européenne, dans un contexte de Brexit. Ces actions ont le plus souvent été menées en partenariat avec Paris Europlace et Business France. Une conférence organisée à

Londres en mai à l'Ambassade de France et centrée sur la recherche a ainsi rassemblé plus de 60 sociétés de gestion. Au nom de tous ses adhérents, l'AFG remercie Jean-Louis Laurens de son implication et de son action au service de la gestion d'actifs française.

#### Des atouts majeurs défendus par l'équipe internationale de l'AFG dirigée par Pierre Bollon

- **Profondeur et Internationalisation**  
4 000 Mrds € gérés dont 500 pour des clients non Français ; 630 sociétés de gestion couvrant toutes les classes d'actifs ; 4 SGP dans le top 25 mondial et un fort dynamisme entrepreneurial ; un écosystème particulièrement développé.

- **Innovation et Talents**  
Des stratégies d'investissement particulièrement innovantes comme le *smart beta*, l'investissement multifactoriel, l'investissement responsable, le *private equity*, les fonds d'infrastructures... ; des jeunes talents formés dans des écoles d'excellence (Polytechnique, EDHEC, HEC, Dauphine, Toulouse...) ; un pool de *fintech* en pleine croissance ; un régulateur rapide et efficace.

Parallèlement, l'AFG accentue son action d'information de ses membres sur les marchés étrangers en organisant des « réunions pays » et en publiant des « fiches pays » régulièrement mises à jour et couvrant désormais l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, Hong Kong, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suisse.

## FORMATION

### E-TRAINING

Nouveautés 2018 : Abus de marché, MIF II/ESMA, LCB-FT  
AFG Formation propose une solution technologique en ligne offrant des entraînements sur l'ensemble des thèmes intéressant les collaborateurs des sociétés de gestion.

### CERTIFICATION AMF

Nouveauté 2018 : E-EXAMEN  
AFG Formation organise les examens de certification AMF au format électronique dans ses locaux.  
Les inscriptions sont ouvertes en fonction du nombre de places disponibles – 4 dates par mois.

Inscriptions auprès de Nathalie Rolland :  
n.rolland@afg.asso.fr

### PRAM

Les inscriptions sont ouvertes pour la promotion 2018-2019 du PRAM – Début des cours : mardi 11 septembre 2018.  
La session 2017-2018 du PRAM se termine avec les modules suivants : Conformité et gestion des risques et *Middle et back-office* dans la gestion d'actifs – Reprise des cours : jeudi 6 septembre 2018

### SÉMINAIRES

Au 2<sup>ème</sup> semestre 2018, 35 séminaires sont proposés dont : les nouveaux modes de souscription des OPC français, les organismes de titrisation, la loi PACTE, les risques de marché sous *Solvency II*, LCB-FT, la TVA dans les sociétés de gestion, la comptabilité des fonds de *Private Equity*.

Inscriptions auprès d'Hervé Souffi :  
h.souffi@afg.asso.fr

## COMMISSIONS ET GROUPES

### ■ CHARTE AFG BENCHMARK : PLAN D'ACTION EN CAS DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE OU CESSATION D'UN INDICE DE RÉFÉRENCE

L'AFG, en concertation avec les services de l'AMF, a publié en juillet 2018 une charte relative au plan d'action à établir par les SGP en cas de modification substantielle ou de cessation d'un indice de référence utilisé au sens du Règlement (UE) 2016/1011 dit « *Benchmark* ».

Conformément à l'article 28, paragraphe 2, du Règlement Benchmark, les sociétés de gestion « utilisatrices d'indices »,

en tant qu'entités surveillées, sont tenues d'établir et de tenir à jour « des plans écrits solides décrivant les mesures qu'elles prendraient si [un indice utilisé comme] indice de référence subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni ».

Cette charte apporte des précisions sur :

- les étapes préparatoires « en amont » de la modification substantielle ou de la cessation d'un indice ;

- l'activation du plan et sa mise en œuvre lors de la modification substantielle ou de la cessation d'un indice ;
- la révision et mise à disposition du plan d'action.

Les sociétés de gestion sont invitées à adapter les éléments et les pistes proposées dans cette charte afin de mettre en place leur propre plan de continuité.



## ■ COMMERCIALISATION

Afin d'accompagner les sociétés de gestion dans la mise en place de MIF II, la Commission Commercialisation de l'AFG a publié 3 nouveaux « Questions-Réponses » ou FAQ portant sur l'affichage des coûts - en complément du guide de novembre 2017 - l'utilisation de la table de spreads de l'AFG et sur le reporting client de best execution.

Par ailleurs, de nouveaux modèles de questionnaires institutionnels, intégrant de nouvelles questions notamment en lien avec MIF II, seront présentés en septembre par l'AFG et l'AF2i.

Enfin, l'AFG réunira le 14 novembre prochain les équipes commerciales de ses membres pour leur présenter l'ensemble des travaux en cours ou achevés et échanger sur les prochains défis et opportunités de la commercialisation.

## ■ NOUVEAU : REPORTING DES ACTIONS PHARE DE L'AFG

L'AFG a publié en juillet 2018 son premier reporting d'activité. Tous les trimestres, ses adhérents sont désormais tenus informés des actions phare menées par l'association et de l'avancée des principaux dossiers en cours. Ce document, accessible sur notre site, se veut un nouveau vecteur d'échanges entre l'AFG et ses membres, mettant en lumière les sujets clés intéressant la profession et identifiant les commissions et interlocuteurs qui conduisent ces travaux.

■ RETROUVEZ L'AFG AU SALON PATRIMONIA  
LES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2018

- Stand A23 (AFG)
- Stand A33 pour le Label ISR (avec le FIR)



Sans oublier la conférence « Masterclass des gérants : Visons les sommets ! » animée par Eric Pinon, président de l'AFG le 28 septembre de 9h45 à 10h45.

L'AFG est partenaire de cette manifestation.

## VIENT DE PARAÎTRE

## ■ GUIDE AFG-AMAFI POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FINANCIERS SUR INDICES ESG

L'AFG et l'AMAFI, en concertation avec l'AMF, ont rédigé un guide de Place destiné à encadrer la commercialisation des produits financiers ayant pour sous-jacents des indices qui répondent à des problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance (dits « ESG »).

Ce Guide précise les conditions dans lesquelles les professionnels peuvent commercialiser des instruments financiers considérés comme des produits complexes - au sens de la Position AMF n°2010-05 - ayant pour sous-jacents des indices ESG, auprès d'investisseurs non professionnels.

Pour rappel, cette Position AMF détermine les critères permettant d'apprécier le risque de mauvaise commercialisation de produits structurés auprès d'investisseurs non professionnels, prenant notamment

en compte le risque d'inintelligibilité du produit. Compte tenu de l'intérêt croissant des investisseurs pour les thématiques ESG, les professionnels ont décidé d'élaborer un standard de Place permettant, sous certaines conditions, de ne pas considérer les indices ESG comme un facteur de complexité.

Ce Guide contribue ainsi, pour les producteurs et les distributeurs, à sécuriser la commercialisation de ces produits dès lors qu'ils répondent aux conditions fixées par ce Guide. Il témoigne de l'expertise et de l'avance de la Place de Paris en matière ESG et s'inscrit dans le cadre des travaux menés par l'ensemble des parties prenantes sur la finance durable.



## AGENDA

Événements en partenariat avec l'AFG

- 20-21.09.18 : Global Innovation Institute (GI<sup>2</sup>) – AFME & IMN/Euromoney – Paris
- 8-12.10.18 : InfraWeek 2018 – Paris
- 11-12.10.18 : Global Invest Forum 2018 – L'Agefi – Paris
- 17.10.18 : AM Tech Day – L'Agefi – Paris
- 18.10.18 : Loi PACTE & Réforme de l'épargne salariale – L'Agefi – Paris
- 7-8.11.18 : EFAMA Investment Management Forum 2018 – Bruxelles
- 15.11.18 : Les Rencontres ISR et Performance – Option Finance – Paris
- 20.11.18 : France Canada Investment Forum – Toronto
- 27.11.18 : Journée du Cercle des Analystes Indépendants – Paris
- 06.12.18 : Sommet BFM Patrimoine – BFM Business - CNCGP – Paris

[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) rubrique  
Manifestations partenaires

## CHIFFRE CLÉ

Plus de 16 000  
milliards d'euros  
C'est le montant  
des encours des OPC  
domiciliés en Europe  
à fin juin 2018

(source : EFAMA)

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr), dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.

